

INFOS PRATIQUES

Relais Petite Enfance
13, rue de l'Abondance

• CONTACT

01 34 33 45 66 - rpe@cergy.fr

• ACCÈS

En voiture :
Autoroute A15 - sortie 11
Parking des Genottes

En train :
RER A / ligne L
arrêt : gare de Cergy Saint-Christophe

En bus :
lignes 10, 14, 35, 39, 40, 44, 45, 49, 80,
95-04, 95-41, 94-48
arrêt : gare de Cergy Saint-Christophe

Accueil sur rendez-vous

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 14 h à 17 h

Mardi : 14 h à 19 h

Accueils-jeux pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle

De 9 h à 11 h
Inscription au 01 34 33 45 66
ou par courriel rpe@cergy.fr

• LES LIEUX D'ACCUEILS-JEUX

- 01** Crèche familiale Arc-en-ciel - Relais Petite Enfance site **Axe Majeur-Horloge** (13, rue de l'Abondance)
les lundis et vendredis
- 02** Crèche familiale Arc-en-ciel Relais Petite Enfance site **Préfecture** (parvis de la Préfecture)
les mardis et jeudis
- 03** Crèche familiale Arc-en-ciel Relais Petite Enfance site **Hauts-de-Cergy** (73, av. de l'Orangerie)
les mardis, mercredis et vendredis



CERGY



ville de Cergy • DPCC • 05/2022 • - Ne pas jeter sur la voie publique.

Le Relais Petite Enfance au service de la petite enfance



Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges destiné aux familles et aux assistantes maternelles agréées.

Les parents et futurs parents peuvent notamment y trouver des informations sur les différents modes d'accueil et être accompagnés dans leurs démarches administratives.

Pour les assistantes maternelles, il s'agit d'un lieu idéal pour se former ou obtenir des informations sur le métier. Elles bénéficient également de temps d'accueil-jeux animés par une éducatrice de jeunes enfants.



Le RPE au service des familles



- **Écoute** et soutien aux préoccupations des jeunes parents.
- **Informe** sur l'ensemble des modes de garde des jeunes enfants sur la ville.
- **Accompagne** dans les démarches administratives : comment employer une assistante maternelle ?, comment établir un contrat de travail ?, comment trouver des aides ?
- **Facilite** la mise en relation entre la demande des familles et l'offre des assistantes maternelles agréées.
- **Orienté** les familles vers les interlocuteurs appropriés.

Le RPE au service des assistantes maternelles



- **Ecoute** et soutien dans l'exercice de la profession.
- **Informe** sur le statut et les conditions d'exercice du métier : le contrat de travail, les droits et les obligations, les agréments...
- **Organise** des temps de rencontres entre assistantes maternelles et des temps de formation continue.
- **Anime** des temps d'accueil et de jeux (dans les crèches familiales municipales, sur inscription) pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle.